



APPEL A CANDIDATURE
-
à l'attention des EPCI du Nord-Pas de Calais
-
Dispositif d'Accompagnement
« Transitions économiques des territoires vers le développement durable »

Date de lancement de l'appel à candidature : le 2 avril 2015
Date limite pour y répondre : le 7 mai 2015 à 12H.

Les collectivités locales, communes et EPCI plus spécifiquement qui ont les compétences directes en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, jouent un rôle pivot dans l'animation des acteurs de leur territoire. Elles accompagnent des entreprises en particulier. Elles peuvent faciliter le développement d'un environnement propice pour l'expérimentation et l'innovation *in vivo*.

C'est pourquoi, le Cerdd lance un accompagnement auprès de 2 ou 3 « territoires pilotes » dans la perspective de faciliter la concrétisation de projets « leviers » de nouveaux modèles économiques d'entreprises et de nouveaux modèles de développement de territoires.

Cet appel à candidature s'adresse aux EPCI du Nord-Pas de Calais. L'accompagnement proposé sera aux bénéficiaires de l'EPCI candidate et de ses partenaires locaux : communes, acteurs économiques et acteurs sociaux. **Nous attendons des candidatures inscrites dans une logique multi-partenariale dans l'optique de développer une approche de « territoire pilote » en transition économique vers le développement durable.**

Deux objectifs opérationnels : explorer avec les décideurs et acteurs locaux de nouvelles ambitions de développement de leur territoire et concrétiser leur transition au travers de projets pilotes.

Contexte

Le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) :

Le Cerdd vise une prise en compte généralisée des enjeux du développement durable et du changement climatique vers de nouveaux modèles de société. Créé en 2001, ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) est piloté par l'Etat, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et plusieurs collectivités locales, associations et partenaires privés. L'équipe du Cerdd s'adresse aux organisations publiques et privées et les incite à être actrices de la transition économique, sociale et écologique dans les territoires.

Pour un dispositif d'accompagnement « Transitions économiques des Territoires » :

Face aux crises, économiques, sociales, écologiques, nombreux sont les chercheurs, économistes, mais encore les décideurs économiques ou politiques à faire le constat de la « fin d'un modèle » de production et de consommation !

L'engagement des acteurs institutionnels :

En Nord-Pas de Calais, plusieurs stratégies-cadres et politiques publiques visent une évolution à grande échelle de nos modes de consommation et de production vers des modèles économiques durables telles que l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire, ou encore l'économie collaborative. Citons en particulier le Contrat de Plan Etat-Région Nord-Pas de Calais 2014-2020, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire Nord-Pas de Calais (SRADDT), le Schéma Régional de Développement Economique, Schéma Régional Innovation, ou encore la Troisième Révolution Industrielle Nord-Pas de Calais.

Des acteurs économiques qui explorent :

PME, grandes entreprises, acteurs relais s'engagent vers de nouveaux modèles économiques durables. Citons à titre d'exemples, le CD2E (acteur de l'éco-transition en NPDC), le pôle de compétitivité TEAM 2 (économie circulaire), CCI Grand Lille, le Centre des Jeunes Dirigeants NPDC, le Réseau Alliances... Grâce à des dispositifs d'accompagnement spécifiques, on ne compte pas moins d'une cinquantaine d'entreprises engagées dans une réflexion autour de l'évolution de leur modèle économique vers l'économie de la fonctionnalité.

Les collectivités locales font montre aussi d'appétence sur le sujet des nouveaux modèles économiques durables. Dans le cadre de nos travaux avec la CCI Grand Lille sur les « villes durables & les nouveaux modèles économiques et de développement », nous avons pu constater que des collectivités locales sont en recherche d'une nouvelle approche en rupture avec un ancien modèle économique non durable.

Cela soulève de nombreux questionnements : Quel cap ? Comment faire ? Quelles étapes ? Avec qui ? Quelles formes de coopération avec les acteurs économiques locaux ? ...

Le Cerdd et ses partenaires financiers – Conseil Régional Nord-Pas de Calais et DREAL – proposent de vous accompagner pour mettre en oeuvre concrètement une transition économique dans votre territoire. L'économie de la fonctionnalité constituera dans nos travaux un cadre de référence privilégié, tout en veillant à prendre en compte d'autres modèles économiques émergents.

Le dispositif d'accompagnement « *Transitions économiques des territoires vers le développement durable* » : De quoi s'agit ? Quels en sont les bénéficiaires ?

Qu'est ce que propose concrètement le Cerdd à travers cet accompagnement ?

- Aider à développer une **culture partagée** - entre décideurs et acteurs politiques, économiques et sociaux - sur les nouveaux modèles économiques pour un développement durable ;
- **Former et outiller dans l'action** les responsables politiques et techniques de collectivités locales à l'économie de la fonctionnalité (double logique : économie de « services » et de « proximité ») ;
- Aider à l'émergence d'**espace d'innovation territoriale** en faveur de nouveaux modèles économiques ;
- Faciliter la **co-élaboration de projets « pilotes »** leviers de nouveaux modèles économiques ;
- Aider à **mobiliser les ressources** (connaissances, expertises, financements...) indispensables à la mise en œuvre opérationnelle de ces projets.

Publics-cibles de l'accompagnement :

Elus et techniciens des EPCI : Président, Vice-président(e) en charge du développement économique, Vice-président(e) en charge du développement durable, DGS, Directeur(trice) du Développement Economique, Directeur(trice) du Développement Durable.

Mais également, leurs homologues des communes du territoire impliquées dans les projets pilotes.

Et, leurs partenaires économiques et sociaux locaux : réseaux ou clubs d'entreprises locales, CCI territoriale...

Modalités générales de l'accompagnement :

- Un dispositif GRATUIT,
- Une expertise pointue sur les nouveaux modèles économiques et l'économie de la fonctionnalité,
- Des conseils méthodologiques personnalisés,
- Un appui en ingénierie de projets collaboratifs,
- Des temps de formation et de coproduction.

Durée de l'accompagnement :

12 mois environ.

En répondant à cet appel à candidature – élus et responsables techniques de collectivités - vous vous engagez concrètement à :

- participer activement aux différentes étapes du dispositif d'accompagnement sur les 12 mois,
- Et en particulier :
- vous former ;
 - mobiliser les autres élus de votre collectivité ainsi que les services internes ;
 - mobiliser et/ou à renforcer l'ingénierie locale pour soutenir chaque étape de la démarche d'accompagnement
 - diffuser les résultats de la démarche ;

Un portage politique et technique local fort est une condition préalable indispensable de l'engagement de la collectivité dans le dispositif !

Pour compléter son expertise, le Cerdd fait appel à un bureau d'ingénierie avec lequel il élaborera une méthode d'accompagnement rigoureuse. Une proposition de type « règles de travail collaboratif » sera soumise à l'engagement réciproque de la collectivité, du Cerdd et du prestataire. **L'implication active des trois parties dans le dispositif sera la condition de réussite de la démarche.**

L'appel à candidature : pourquoi ?

6 bonnes raisons pour que les EPCI du Nord-Pas de Calais répondent à cet appel à candidature :

- Intégrer dans la **stratégie territoriale** de développement socio-économique les logiques relatives aux nouveaux modèles économiques durables,
- Renforcer et développer le **dialogue territorial** avec les acteurs économiques du territoire.
- Renforcer l'**ancrage local d'activités économiques et d'emplois** par leur pérennisation voire la création de nouvelles activités économiques.
- Concevoir des **solutions innovantes et durables** pour mieux répondre aux problématiques locales, **plus spécifiquement, dans les domaines de l'habitat/habiter, de la mobilité, et de l'alimentation.**
- Bénéficier d'un **réseau d'experts de haut niveau** ;
- Contribuer à une **démarche pionnière** en région Nord-Pas de Calais.

Qu'est-ce qu'une « bonne candidature » ?

De notre point de vue, une « bonne candidature » est **multi-partenariale**, ou du moins avec cette ambition :

- d'une candidature conjointe EPCI et commune(s),
- d'une candidature où un EPCI associe ou implique un « réseau local » d'entreprises existant ou à mobiliser voire à développer,
- d'une candidature où un EPCI associe une ingénierie territoriale ayant un rôle d'interface avec les acteurs économiques du territoire telle qu'une agence de développement.
- ...

Autrement dit :

Un EPCI « chef de file » de l'opération nous semble indispensable.

Une commune seule ou un réseau d'entreprises qui répondrait seul nous semble une candidature « non recevable ».

En outre, une « bonne candidature » est un territoire qui s'engage fermement dans la **construction d'une nouvelle ambition et vision en matière de développement plus durable de son territoire**, via son projet de territoire, voire une stratégie ou un plan en faveur de nouveaux modèles économiques...

L'appel à candidature : Comment y répondre ?

Tout simplement en nous renvoyant le formulaire de candidature en annexe.

Merci d'adresser votre **formulaire en version électronique par courriel** à l'attention d'Emmanuel Bertin (ebertin@cerdd.org) Jean-Christophe Lipovac (jclipovac@cerdd.org), et Antoine Boutonné (aboutonne@cerdd.org).

Dans votre formulaire, précisez bien les motivations des décideurs politiques locaux, la logique partenariale qui sous-tend votre candidature, les thèmes voire pistes de travail envisagés que vous voudriez que nous explorions ensemble.

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous **transmettre éventuellement des documents complémentaires** que vous jugerez utiles pour l'étude de votre candidature par les membres du jury de sélection.

La sélection des « territoires pilotes » :

Le Cerdd constituera un jury pour sélectionner les 2 ou 3 territoires pilotes. Celui-ci sera composé des partenaires financiers et techniques du Cerdd - DREAL, Conseil Régional Nord-Pas de Calais - et le cas échéant d'autres partenaires impliqués dans les travaux du Cerdd dans le domaine des « nouveaux modèles économiques et de développement ».

Vos contacts

Emmanuel Bertin, Directeur.

Jean-Christophe Lipovac, Coordinateur des Programmes et de l'Innovation, et en charge du programme Villes Durables.

Antoine Boutonné, Chargé de mission Economie territoriale durable.

Courriels :

ebertin@cerdd.org

jclipovac@cerdd.org

aboutonne@cerdd.org

Téléphone : 03 21 08 52 40

**Formulaire de candidature pour bénéficier du dispositif d'accompagnement du Cerdd
« Transitions économiques des territoires vers le développement durable »**

Nom de la collectivité « chef de file » et coordonnées

Noms et qualités des responsables « opérationnels » de la collectivité chef de file :

Référent(s) politique(s) :

Référent(s) technique(s) interne(s) voire externe(s) à la collectivité :

Préciser le « point contact » technique du Cerdd :

Nom et coordonnées des partenaires participant à la candidature

Motivations des décideurs politiques locaux et des partenaires à s'engager dans le dispositif (10 à 15 lignes)

Thèmes ou pistes de travail envisagés (grands domaines d'actions, projets potentiels...sur la mobilité, l'habitat, l'alimentation, etc.) (10 à 15 lignes)

Précisez les partenaires potentiels ou acteurs clefs à mobiliser dans le cadre de l'accompagnement

Principaux besoins identifiés (au sein de votre organisation, à l'échelle du territoire) dans le champs des nouveaux modèles économiques (10 à 15 lignes)

Formulaire à adresser en version électronique (en version « .doc » et pdf) à ebertin@cerdd.org, jclipovac@cerdd.org, et aboutonne@cerdd.org
N'hésitez pas à nous transmettre éventuellement des documents complémentaires que vous jugerez utiles pour l'étude de votre candidature.